

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
COMMUNES DE CHARENTILLY – SAINT ANTOINE DU ROCHER – SAINT ROCH
SEMBLANÇAY-CERELLES**

Siège social : mairie de Semblançay (37360)

L'an deux mil vingt-deux, le 26 Octobre, le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie de Semblançay, à 10 heures, sous la présidence de Monsieur Antoine TRYSTRAM, Président. Etaient présents

- la commune de CHARENTILLY : Mme BOUIN Valérie, Mr AGEORGES Jean, M. MOTARD Jacques
- la commune de SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER : Mr QUITTET Laurent, Mme PAIN Claude
- la commune de SAINT-ROCH : Mr MARCHAND Joël, Mr PLUME Joël
- la commune de SEMBLANÇAY : Mr TRYSTRAM Antoine, Mr LEGARREC Christian
- la commune de CERELLES : Mme GROSBOIS Chantal

Mme PLOU Peggy (Semblançay) est arrivée à 10H35

Mr GROUX Guy (Cerelles) est arrivé à 10h45

Assistaient également à la réunion, Mr COLLIN Raphaël (Veolia) et Mme BONTOUX Margot (DUPUET F. SARL)

Absents excusés : Mme DE SAINT SALVY Marie Christine (commune de CERELLES), Mme BOUYGUES Brigitte (commune de St ROCH), Mr CHAZAL Augustin (Commune de Semblançay).

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10 en début de séance et 12 à la fin

Date d'affichage : 21 Octobre 2022

Date de convocation 21 Octobre 2022

Secrétaire de séance : Mme GROSBOIS Chantal

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal séance du 13 Avril 2022
2. Information sur les délégations de compétences accordées au Président
3. Présentation de l'avancement de l'étude Patrimoniale.
4. Finances :
 - Suivant le seuil de 100 000€ HT des marchés publics de travaux pouvant être conclus sans publicité et mise en concurrence
 - Suivant la délibération 2020-18 fixant le seuil à 40 000 € HT concernant la passation des marchés publics dans le cadre de la délégation accordée au Président.
Deux projets doivent donc être présentés au Conseil Syndical
Un vote sera demandé afin de choisir l'Entreprise et d'autoriser Mr le Président à signer le devis.
 - Mr le Président informe que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 26 Octobre à 9H Pour statuer sur les devis des travaux de STR ROCH rue de la Picherie.
La Commission vous informera de leur choix.
Un vote sera demandé afin de valider cette proposition et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement.
 - Délibération d'autorisation de fonctionner avant vote du budget 2023 et DM de fin d'année.
5. Présentation du rapport annuel de gestion du service eau potable relatif à l'exercice 2021.
6. Point sur les travaux en cours
7. Questions diverses.

Après avoir fait l'appel des présents, le quorum étant atteint, le Président passe à l'ordre du jour de la séance.

1/ Approbation du précédent procès-verbal valant compte-rendu du Conseil du SIAEP 2022-07

Monsieur le Président propose au Conseil du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable CHARENTILLY, SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER, SAINT-ROCH, SEMBLANÇAY, CERELLES d'adopter le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du 13 Avril 2022. Il demande si les élus ont des observations : il est demandé d'envoyer directement le procès-verbal aux suppléants dès qu'il représente un titulaire

Après délibération, Le conseil syndical, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du 13 Avril 2022.

2/ Information sur les délégations de compétences confiées au Président durant l'exercice de son mandat

2022-08

Monsieur Le Président informe les élus du conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Signature du devis 22c636 VLS TP pour extension réseaux rue de la Poste à ST ANTOINE DU ROCHER pour 15 266 € HT
- Signature du devis 22c762 VLS pour extension réseaux allée de la Filonnière à CERELLES pour 8 499 € HT
- Signature du devis 22c761 VLS TP pour renouvellement AEP allée de la Filonnière à CERELLES POUR 21 142 € HT
- Signature du devis 22DE121 DUPUET Franck pour mission MO analyse offres Picherie ST ROCH pour 2 750 € HT
- Signature du devis DE220800084 INOVALYS campagne CVM dans le cadre de l'Etude Patrimoniale pour 4 762.98€ HT

Le Conseil prend acte.

Présentation de l'avancement de l'étude Patrimoniale par le Cabinet DUPUET

3/ Finances :

2022-09 Marché Public Travaux Aire d'accueil gens du voyage SEMBLANÇAY

- Suivant le seuil de 100 000€ HT des marchés publics de travaux pouvant être conclus sans publicité et mise en concurrence
- Suivant la délibération 2020-18 fixant les modalités de délégation accordées au Président à hauteur de 40 000 € HT
- Et vu l'estimation des travaux inscrits au Budget à hauteur de 100 000€ HT pour cette opération.
Mr le Président vous informe avoir reçu deux devis, et demande au conseil de voter afin de statuer sur l'Entreprise qui effectuera les travaux :

- VLS TP Devis 22c760 pour 91 835 € HT
- EUROVIA Devis ATD 22 303 POUR 95 700 € HT

Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité valide l'Entreprise VLS TP pour 91 835 € HT à effectuer les travaux Aire d'accueil gens du voyage à SEMBLANÇAY et autorise Mr le Président à signer le devis.

Arrivée de Mme PLOU à 10h35

2022-10 Marché Public Travaux rue de la croix St Jean CHARENTILLY

Suivant le seuil de 100 000€ HT des marchés publics de travaux pouvant être conclus sans publicité et mise en concurrence.

Suivant la délibération 2020-18 fixant les modalités de délégation accordées au Président à hauteur de 40 000 € HT. Et Vu l'estimation des travaux inscrits au Budget à hauteur de 95 000€ HT pour cette opération.

Mr le Président vous informe avoir reçu deux devis, et demande au conseil de voter afin de statuer sur l'Entreprise qui effectuera les travaux :

- VLSTP Devis 22A724 pour 95 615 € HT
- AQUALIA Devis D/163/AEP/2022 pour 98 674 € HT

Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité, valide l'entreprise VLSTP pour 95 615 € HT à effectuer les travaux rue de la croix St Jean CHARENTILLY et autorise Mr le Président à signer le devis.

2022-11 Marché Public Travaux rue de la Picherie à SAINT ROCH

Monsieur le Président annonce que le conseil syndical doit délibérer pour le lancement du marché public de travaux de remplacement de canalisations de distribution AEP rue de la Picherie à St ROCH. Ce marché a été passé selon la procédure adaptée. Il informe que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 23 septembre et le 26 Octobre 2022 à 9h, afin de statuer sur les devis.

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres pour l'Entreprise VLSTP à hauteur de 142 281€ HT.

Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité, approuve le choix de la Commission d'appel d'offres et charge Mr le Président de signer l'acte à venir.

2022-12 Décision Modificative N°1

Suivant l'avancement des travaux prévus sur le budget du SIAEP :

Sur CHARENTILLY : il a été inscrit au Budget la somme de 250 000 € vu le projet de renouvellement de canalisations rue de la croix St Jean-rue du Moulin Moreau et rue de l'Arche.

Cette année, les travaux s'élèvent à 95 000 € HT, les autres travaux à hauteur de 155 000 € HT sont reportés à l'année prochaine.

Et suivant les autres travaux sur réseaux à l'opération 43 qui ne sont pas réalisés,

Nous allons avoir besoin d'emprunter que 83 000 € HT

D'où la nécessité de la DM suivante : Travaux sur canalisations

Section investissement

Section investissement	
D 21531 OP 43 Travaux réseaux - 167 000 Euros	R 1641 Emprunt : - 167 000 Euros

Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité, **vote** cette demande et **adopte** la décision modificative n°1

2022-13 Décision Modificative N°2

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la recherche d'emprunt, à hauteur de 83 000 € à taux fixe sur une durée de 15 ans maximale en fonction de l'avancement des travaux pour l'opération 43 Travaux sur réseaux et à signer l'offre auprès de l'organisme bancaire le mieux-disant.

Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité, **autorise** le Président à procéder à la recherche d'emprunts sur l'opération citée et à signer l'offre auprès de l'organisme bancaire le mieux-disant.

Arrivée de Mr GROUX à 10h45

2022-14 Rapport annuel de délégataire VEOLIA pour l'exercice 2021

Monsieur le Président expose au conseil syndical :

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, imposant, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté au conseil syndical. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après lecture du rapport et débat, après délibération le conseil syndical, à l'unanimité, **adopte** les rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du SIAEP exercice 2021.

5/ Point sur les travaux en cours et questions diverses.

- Envoi demandé du résumé de Véolia et de l'étude Patrimoniale aux Elus
- Demande du Président de prévoir dans chaque Commune les Travaux à programmer avec le Délégué pour l'année Prochaine.
- Pour information probablement pas d'autres conseil syndical d'ici la fin de l'année.

Les points à l'ordre du jour ayant été abordés, les questions ayant été posées, Monsieur le Président clôt la séance à 11h30.

Récapitulatif des délibérations du conseil syndical du 26/10/2022

Délibération n°2022-07	Approbation du précédent PV valant compte rendu du conseil du SIAEP du 13/04/2022
Délibération n°2022-08	Information sur les délégations de compétences confiées au Président durant l'exercice de son mandat
Délibération n°2022-09	Marché Public Travaux Aire d'accueil gens du voyage SEMBLANCAY
Délibération n°2022-10	Marché Public Travaux
Délibération n°2022-11	Marché Public Travaux
Délibération n°2022-12	Décision Modificative N°1
Délibération n°2022-13	Décision Modificative N°2
Délibération n°2022-14	Rapport annuel du délégataire VEOLIA pour l'exercice 2021

Le Secrétaire de séance

Le Président

